

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/041/ECSS

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA
GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de
Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 1ère
répartition.**

19-33977-DGUP

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration de notre secteur.

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les aider dans leurs actions.

Il est ainsi proposé de procéder à une première répartition de subventions au titre des crédits de l'année 2019, pour un montant de 53 950 Euros dont 5000 Euros pour des associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur dont la liste suit, au titre de l'année 2019 et dans le cadre d'une première répartition :

| | |
|---|-------------|
| Tiers 044719 Coopérative de l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineur (EPM) Montée du Commandant de Robien 13011 Marseille Convention ci-annexée EX014068 | 1 000 Euros |
|---|-------------|

| | |
|---|-------------|
| Tiers 043208 Equipe Saint Vincent Halte Vincent la Valentine 28, Montée du Commandant de Robien 13011 Marseille Convention ci-annexée EX014013 | 1 500 Euros |
|---|-------------|

| | |
|---|-------------|
| Tiers 011591 Epicerie solidaire des Escourtines 15, traverse de la Solitude 13011 Marseille Convention ci-annexée EX014198 | 2 500 Euros |
|---|-------------|

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées dans l'article 1 et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 3

La dépense d'un montant total de 53 950 Euros (cinquante-trois mille neuf cent cinquante Euros) dont 5000 Euros (cinq mille Euros) sur notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2019, nature 6574.1 – fonction 523 – service 21703 – action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019